

ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Nous, Maire de la Commune d'Amplepuis,

Vu les articles L 2212-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal et plus particulièrement son article R 610-5 ;

Vu la demande d'autorisation de l'entreprise SUEZ ORDONNANCEMENT, 917 chemin Pierre Drevet, 69140 RILLIEUX LA PAPE, représentée par Mme VALET Valérie en date du 6 août 2024 pour effectuer des travaux de branchement d'eau et d'assainissement, 6 rue Henri Michel Damet commune d'AMPLEPUIIS ;

Considérant que pendant les travaux de branchement d'eau et d'assainissement, 6 rue Henri Michel Damet, commune d'AMPLEPUIIS, il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

Considérant que la section concernée par les travaux est située en agglomération,

ARRETONS :

Article 1 : Pendant l'exécution des travaux de branchement d'eau et d'assainissement, 6 rue Henri Michel Damet, commune d'AMPLEPUIIS, la circulation de tous les véhicules s'effectuera dans les conditions suivantes :

- Circulation alternée par feux tricolores
- Interdiction de stationnement des véhicules légers et des poids lourds du n°9 au n°17 rue Henri Michel Damet
- Vitesse limitée à 30km/heure

La circulation piétonne devra être maintenue en permanence.

Article 2 : Les dispositifs du présent arrêté s'appliqueront :

Du mardi 20 août 2024 au vendredi 20 septembre 2024 (3 jours calendaires)

Si les travaux ne sont pas terminés à la période ci-avant définie, un arrêté prolongeant le délai devra être établi.

Article 3 : La signalisation temporaire réglementaire, conforme à l'instruction interministérielle en vigueur et aux manuels de chef de chantier, sera mise en place par l'entreprise SUEZ ORDONNANCEMENT représentée par Mme Valet Valérie, qui en assurera, sous sa responsabilité le contrôle et la maintenance 24h/24h et 7j/7j.

Article 4 : Les panneaux nécessaires à marquer ces prescriptions seront mis en place par les responsables des travaux qui devront apposer 48 heures à l'avance le présent arrêté.

Article 5 : L'accès aux services de sécurité et de secours devra être maintenu en permanence.

Article 7 : Lors de l'achèvement des travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaisante aux conditions normales de sécurité.

Article 8: Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Article 9 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Policier Municipal et l'entreprise SUEZ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 10 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON (184 rue DUGUESCLIN 69433 LYON Cedex) dans le délai de deux mois à compter soit de la date de notification en ce qui concerne les intéressés, soit de la date de publication en ce qui concerne les personnes estimant avoir un intérêt à agir en justice. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site www.telerecours.fr.

Article 10 : Diffusé à :

- Le commandant du groupement de Gendarmerie du Rhône
- Le directeur du service départemental métropolitain incendie et secours
- Le Président du Département du Rhône
- Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien
L'entreprise SUEZ

AMPLEPUIS, le 7 août 2024

Le Maire
René PONTET





Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : SUEZ Eau France

Adresse : Ordonnancement 967 chemin Pierre Drevet CS 20152

Code postal : 69643 Localité : CALUIRE ET CUIRE CEDEX Pays : France

Nom contact : VALET Prénom contact : Valérie

Téléphone : 0478987980 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : 2432018439.243201DAC04.02@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° D8E1 Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : 6 Nom de la voie : RUE HENRI MICHEL DAMET

Code postal : 69550 Localité : AMPLEPUIS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : Création branchements eau + assainissement et suppression ancien branchement

t eau pour la SCCV AMPLEPUIS DAMET / Durée du chantier 3 jours compris entre le 20/08 et le 20

/09/2024

Date prévue de début des travaux : 20/08/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 32 Date de début de réglementation 20/08/2024

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée : _____

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

(DAC_P1_V5_v1.02)

Auvergne Rhône Alpes

TSA 54050
26 avenue de l'île Saint Martin



92894 NANTERRE CEDEX 9
France

Tel : 2432018439.243201DAC04.02@captidec.fr
Fax :

Réf. Protys : 2432018439.243201DAC04

N° affaire : 55-3886177

MAIRIE D'AMPLEPUIS
SERVICE URBANISME
9 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
69550 AMPLEPUIS
France

Courriel : urbanisme@amplepuis.fr

Tel : +33474894930

Fax :

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 06/08/2024

Signataire : TREBUTIEN Sophie

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Interdiction de :

Circulervéhicules légers poids lourds **Stationner**véhicules légers poids lourds **Dépasser**véhicules légers poids lourds

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Stationnement interdit du n° 9 au n° 17 de la rue Henri Michel Damet

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur Une entreprise

Dénomination : SUEZ Eau France

Adresse : Ordonnancement 967 chemin Pierre Drevet CS 20152

Code postal : 69643 Localité : CALUIRE ET CUIRE CEDEX Pays : France

Nom contact : VALET Prénom contact : Valérie

Téléphone : 0478987980 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : dictatu.ara@suez.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : 55-3886177

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 06/08/2024

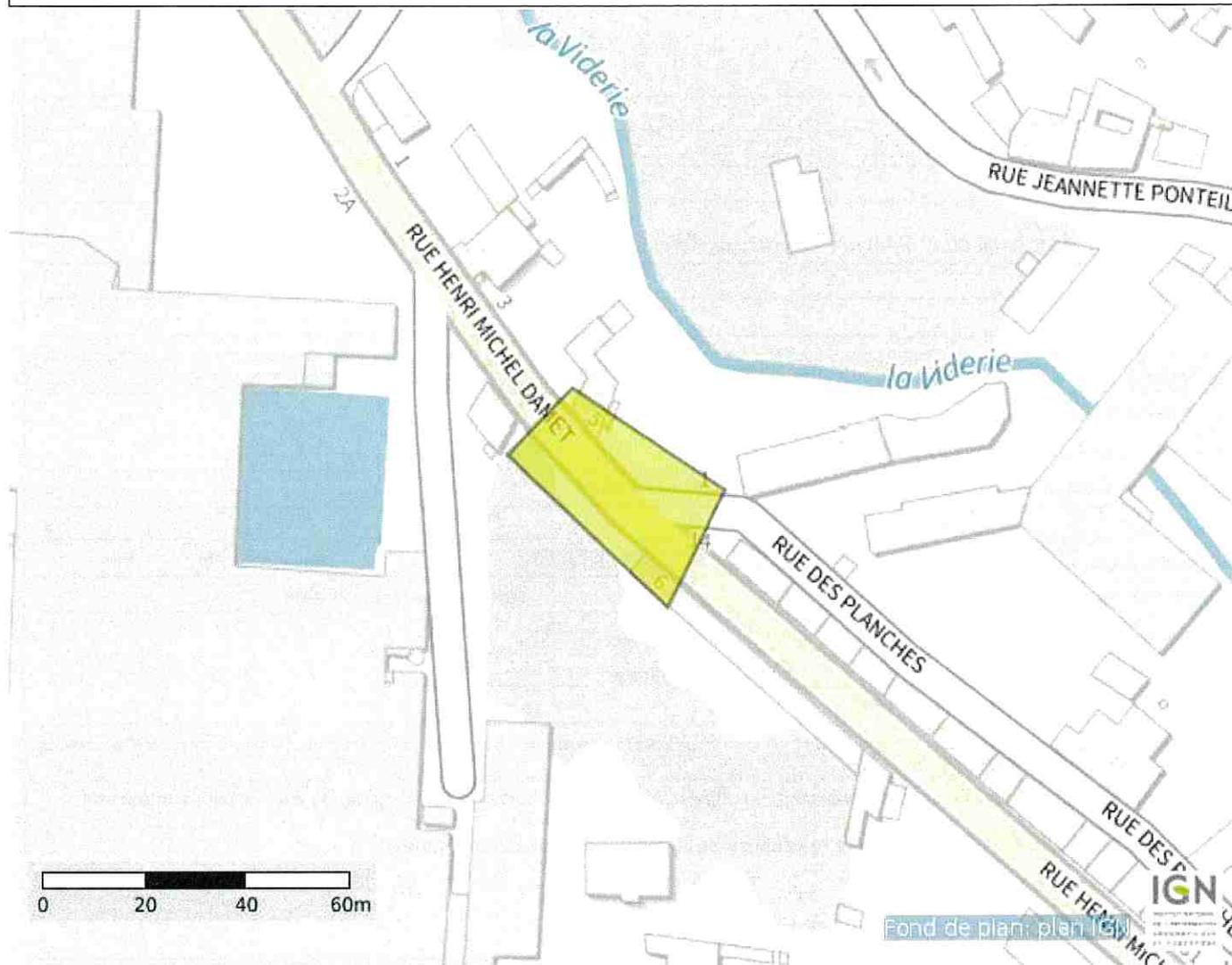
Nom : TREBUTIER Prénom : Sophie

Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2024080600310P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

802564.9487861982

6542481.208150407

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

4,32409637682140 45,97471801598925
4,32393276207149 45,97460617166874
4,32433777563274 45,97434892887435
4,32448261491954 45,97454652127212
4,32409637682140 45,97471801598925

(PlanDetail_Protys_v1.01)